

Contenu obligatoire d'une étude de caractérisation écologique des milieux humides

- Valider l'emplacement et la délimitation des milieux humides en tenant compte des critères définis dans le document du MDDELCC intitulé « Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains ».
- Définir la superficie du milieu humide.
- Identifier la classe du milieu humide selon les 4 grandes classes et les 3 sous-classes suivantes définies dans le présent règlement en précisant la nature du sol et le pourcentage du couvert végétal :
 - eau peu profonde,
 - marais :
 - ✓ Prairie humide (sous-classe de marais)
 - marécage,
 - tourbière :
 - ✓ tourbière ombrotrophe (bog) :
 - ✓ tourbière boisée (sous-classe de tourbière).
- Identifier les liens hydrologiques (cours d'eau, fossé) et délimiter la ligne des hautes eaux (LHE) telle que définie au présent règlement, lorsqu'applicable.

L'étude écologique devra intégrer un rapport technique dans lequel la méthodologie employée pour l'inventaire et la caractérisation du milieu est décrite et dans lequel sont précisées les dates d'inventaires terrain. L'étude écologique nécessite le recours à une expertise spécialisée dans le domaine botanique, biologique et/ou écologique.